

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N° AC762

présenté par
M. Castiglione, M. Bruneau et Mme Sanquer

ARTICLE 5

Au début de l'alinéa 3, après le mot :

« conventions »,

insérer les mots :

« qui sont rendues publiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer une transparence sur le contenu des conventions stratégiques pluriannuelles conclues entre l'État et la société France Médias.

Il s'agit ici d'assurer une garantie d'information aux tiers intéressés notamment les syndicats de salariés.